

Bibliothèque numérique

medic @

France, Académie nationale de pharmacie. - Séance publique de la société de pharmacie de Paris, 7 octobre 1949

*1849. - Paris : Imprimerie Thunot, 1849.
Cote : BIU Santé Pharmacie P 40448*



Licence ouverte. - Exemplaire numérisé: BIU Santé (Paris)

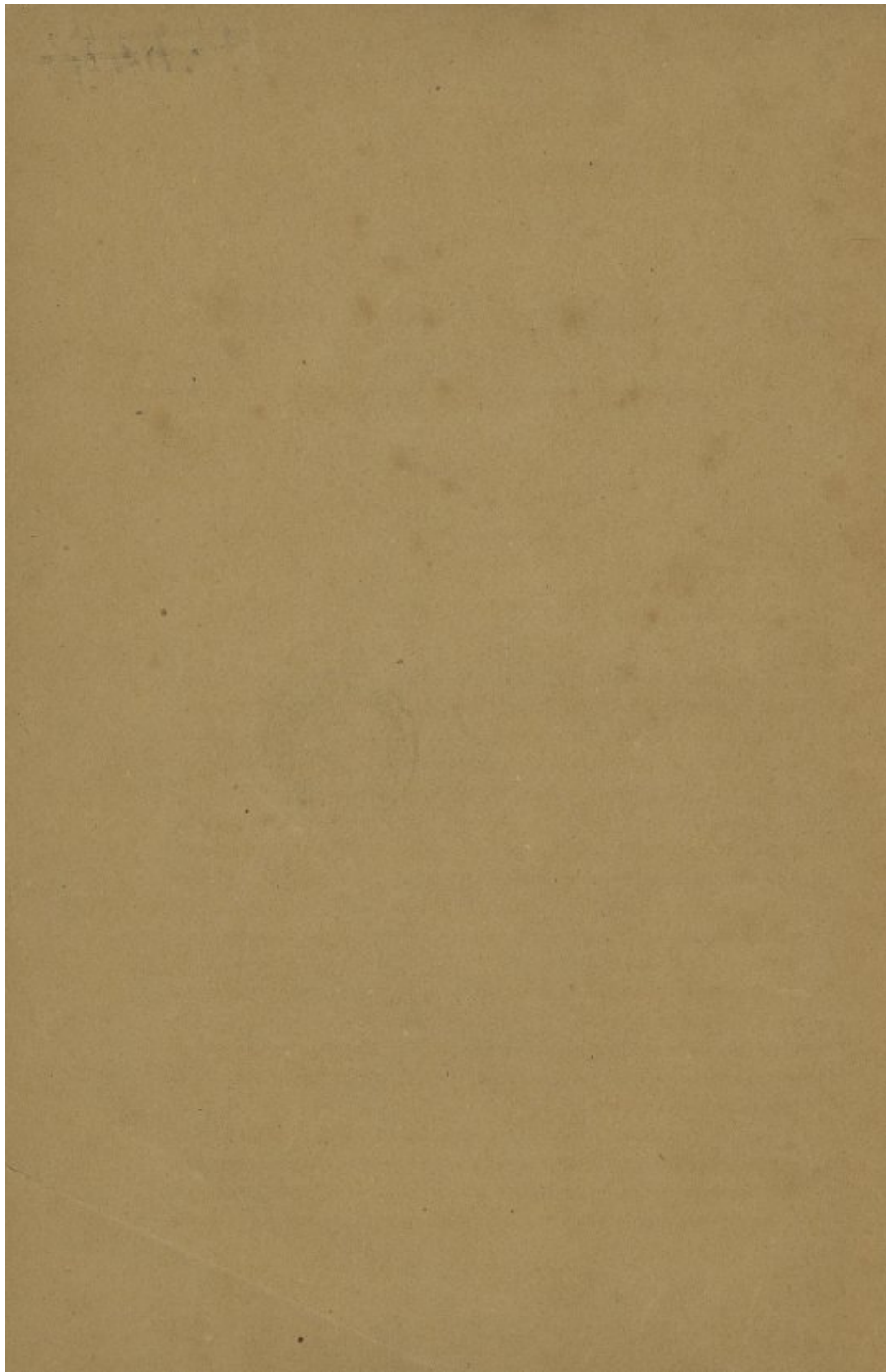
Adresse permanente : http://www.biusante.parisdescartes.fr/histmed/medica/cote?pharma_p40448x1849

P. 40448

P. 30783

7 octo 1849





~~P. 11487~~

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. LE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DE PHARMACIE,

DANS LA SÉANCE DE RENTRÉE,

LE 7 OCTOBRE 1849.



MESSIEURS,

C'est une solennité toujours chère à vos professeurs que celle dans laquelle ils sont appelés, en inaugurant une nouvelle année scolaire, à décerner des récompenses à ceux d'entre vous qui se sont distingués par des succès dans leurs études, mais une satisfaction plus grande nous était réservée cette année.

A côté de nos lauréats ordinaires, de ceux qui ont triomphé dans nos concours, nous avons à signaler les étudiants qui se sont fait remarquer par une glorieuse participation aux fatigues et aux périls du corps médical, durant la cruelle épidémie du choléra qui a sévi si rigoureusement à Paris et qui ravage encore une partie de la France.

Dans ces moments d'épreuve où la sollicitude du gouvernement était si justement et si vivement éveillée, il a dû faire appel à tous les dévouements, à toutes les lumières, et particulièrement au zèle des hommes qui exercent les professions médicales : ils y ont noblement répondu.

Les récompenses, les distinctions flatteuses qui ont été décernées à plusieurs d'entre eux témoignent assez de l'importance des services qu'ils ont rendus.

Les élèves eux-mêmes ont été appelés à utiliser leur zèle, mais

les soins qu'ils ont donnés aux cholériques, pour être moins connus, n'ont été ni moins efficaces ni moins méritoires.

C'est un devoir pour nous d'appeler sur ces dévouements modestes l'attention et la reconnaissance publiques.

Déjà M. le ministre de l'agriculture et du commerce, dans les attributions duquel se trouve placé l'exercice de la médecine et de la pharmacie, a rendu public le nom de beaucoup de citoyens qui doivent recevoir une médaille commémorative pour la coopération qu'ils ont donnée à l'administration dans ces circonstances difficiles.

Cette liste, qui ne peut contenir aucune indication, même sommaire, des services rendus, mentionne un certain nombre d'élèves en pharmacie et de pharmaciens.

M. le ministre actuel de l'agriculture et du commerce, dont le nom est cher à la jeunesse de nos écoles, qui s'est illustré dans les sciences que nous cultivons et qui connaît si bien toutes les ressources qu'elles peuvent offrir à la société, s'est associé avec empressement à la pensée de son prédécesseur pour l'étendre et la compléter.

De son côté M. le ministre de l'instruction publique, protecteur né des écoles, a voulu consacrer, par une récompense universitaire, le souvenir des actes de dévouement qui ont honoré les élèves durant la pénible période que nous venons de traverser.

Des médailles particulières seront, par son ordre, délivrées aux étudiants en médecine qui ont eu l'occasion de se distinguer dans le service des cholériques.

Une semblable justice ne pouvait être refusée aux élèves en pharmacie qui ont fait preuve du même zèle et qui ont concouru, comme leurs condisciples, aux pénibles travaux qu'exigeait le soin des malades.

Sur la proposition de l'École de pharmacie, M. le ministre de l'instruction publique a décidé que la même médaille serait décernée aux élèves de cette école qui lui seront spécialement désignés pour cette récompense.

Cette décision, Messieurs, qui répond au désir que nous avons exprimé, nous laisse cependant un regret : c'est celui de ne pas connaître, aussi bien que nous le voudrions, tous les actes hono-

rables qui mériteraient d'être mis en lumière ; beaucoup , sans doute , resteront ignorés , beaucoup ne pourront pas trouver place dans la courte énumération que nous faisons ici , par l'obligation qui nous est imposée de nous restreindre et de ne présenter à M. le ministre que des faits incontestables appuyés sur des témoignages authentiques.

Dans les épidémies meurtrières comme celle qui vient de désoler la capitale , le pharmacien , par la nature de ses occupations , par les exigences même de sa profession , se trouve nécessairement moins en évidence que le médecin.

C'est dans son officine que se concentre ordinairement toute son activité ; le public ne sait jamais tout ce qu'il lui a fallu de zèle , de dévouement et de travail pour suffire à l'accomplissement de tous ses devoirs dans ces jours d'inquiétude et d'agitation.

Le trouble général des esprits , dans les grandes calamités publiques , les préoccupations égoïstes de l'intérêt personnel , les préventions de l'ignorance , les exagérations de la peur , exigent de la part du pharmacien un redoublement de surveillance , de calme et de fermeté ; il sent alors plus fortement encore le poids de cette responsabilité qui ne cesse jamais de peser sur lui.

La moindre méprise dans son officine peut lui devenir funeste ; la moindre équivoque , une mesure mal interprétée du public , peuvent devenir , autour de lui , un prétexte de trouble et de sédition.

Son intérêt , comme celui de la société , exige donc qu'il soit tout entier au service de sa pharmacie.

Dans quelques cas rares cependant , lorsque l'efficacité des secours donnés aux malades dépend surtout de la promptitude avec laquelle ils sont administrés , comme dans le choléra , il a pu être utile de créer temporairement , au centre des quartiers populeux , des postes médicaux auxquels a été annexé un service de pharmacie confié ordinairement à des élèves instruits.

L'administration municipale de Paris avait , durant la dernière épidémie , organisé de semblables postes dans les quartiers les plus gravement menacés.

C'est surtout dans le 12^e arrondissement , si cruellement décimé par le choléra , que ces secours ont été jugés nécessaires ;

ils y ont été organisés par l'intervention de notre collègue M. Gaultier de Claubry, dont le zèle ardent pour tout ce qui se rattache aux intérêts des indigents ne s'est point démenti dans cette grave et pénible circonstance. Qu'il nous permette d'ajouter à la récompense qu'il a si bien méritée, nos remerciements pour l'exemple de dévouement qu'il a donné aux élèves de cette école.

C'est dans ces bureaux de secours et sous sa direction que se sont fait remarquer, entre beaucoup d'autres, MM. Vallon et Lachatré.

Les preuves et l'importance de leurs services sont consignés dans les différents rapports de M. le maire de l'arrondissement, de M. le délégué du conseil de salubrité, et surtout dans celui que M. le préfet de police a adressé à M. le ministre de l'agriculture et du commerce.

Il y signale ces deux élèves comme devant être compris dans la distribution des récompenses que l'administration devra accorder aux citoyens qui se sont le plus distingués.

Nous devons dire que cet empressement à se mettre à la disposition de l'autorité est d'autant plus méritoire pour l'un d'eux, M. Vallon, que ce jeune homme est amputé d'une jambe, ce qui rendait son service doublement pénible; mais il a trouvé, dans son courage et dans la coopération toute fraternelle de son condisciple M. Lachatré, la force nécessaire pour suffire à la tâche que son amour de l'humanité lui avait imposée.

Dans d'autres arrondissements de Paris, dans le 7^e, MM. Marais, Guillard, Rougier se sont également fait remarquer par leur conduite dans les bureaux de secours; leurs services sont consignés dans les termes les plus flatteurs dans les différents rapports qui ont été transmis à l'autorité supérieure.

Pour ne point en affaiblir l'expression, nous reproduisons textuellement les termes du rapport de M. le maire du 7^e arrondissement. En ce qui concerne M. Marais, ce magistrat s'exprime ainsi : « élève dont le dévouement est inépuisable; il est resté à son poste le jour et la nuit. »

Plusieurs élèves ont été, sur la demande de l'autorité, envoyés loin de Paris, dans des communes rurales désolées par le fléau;

éloignés des secours de la médecine et de toutes ressources matérielles, ils ont dû y improviser, en quelque sorte, un service de pharmacie.

M. Baudrimont, déjà connu par ses succès scolaires, a été envoyé successivement dans plusieurs départements, à Ancy-le-Franc, arrondissement de Tonnerre, ville désolée par l'épidémie et abandonnée par la plupart de ses administrateurs.

Puis à Fontaine, Borest, Montlagnon et autres communes de l'arrondissement de Senlis.

M. Tizon, élève à l'École pratique, a reçu une mission semblable pour plusieurs communes du département de l'Oise, l'un des plus maltraités ; mission dont il s'est acquitté avec autant de zèle que de succès.

A ces deux élèves sont dus de publiques félicitations pour le courage dont ils ont fait preuve dans une position difficile, et pour s'être montrés fidèles aux traditions constantes de leur profession, traditions d'abnégation et de dévouement à l'humanité souffrante.

Messieurs, en dehors des élèves attachés actuellement à notre école il en est d'autres qui, pour être plus éloignés de nous, ne nous sont cependant pas étrangers et au dévouement desquels nous devons ainsi quelques paroles de reconnaissance et d'encouragement.

Vous avez tous présent à l'esprit le récit des ravages que l'épidémie a exercés sur la malheureuse population de la Salpêtrière, qui semble avoir expié en 1849, par une mortalité sans exemple, l'espèce d'immunité dont elle avait joui pendant l'épidémie de 1832.

Un de nos élèves, M. Pourcher (1), attaché comme interne en pharmacie à cet hospice, y a trouvé une mort qu'on peut appeler glorieuse, puisqu'il a été frappé dans l'accomplissement de ses devoirs. D'autres, plus heureux, mais non moins dévoués, ont survécu et ont pu recevoir la récompense de leurs utiles services.

(1) M. Mulard, interne en pharmacie, a également succombé au choléra dans son service à l'Hôtel-Dieu.

M. Poirson, également interne en pharmacie à la Salpêtrière, a été décoré de la Légion d'honneur, récompense précoce si l'on en juge par l'âge de celui qui l'a obtenue, mais bien honorablement conquise si l'on se reporte par la pensée aux circonstances dans lesquelles elle a été gagnée.

Hors de Paris, nous devons vous citer la belle conduite de M. Guénin, élève en pharmacie à Néronde, petite ville du département du Cher, extrêmement maltraitée par le choléra.

Resté seul dans l'officine, où il n'était que simple élève, il n'a pas hésité à en prendre la direction et à se condamner, dans l'intérêt des malades, à un travail pénible et périlleux, alors que la plus grande partie de la population abandonnait ses foyers et ses concitoyens et cherchait son salut dans la fuite.

Cette même ville de Néronde, si cruellement frappée, a trouvé une assistance imprévue dans le zèle de M. Desnois.

M. Desnois, élève interne à la Salpêtrière, où il était tombé malade durant l'épidémie, se rendait dans le département du Cher, au sein de sa famille, pour y rétablir sa santé. Apprenant la fâcheuse position dans laquelle se trouvent les habitants de Néronde, il se dirige sur cette malheureuse commune, convalescent encore, et consacre le temps de son congé aux soins et aux travaux qu'exige le service des malades.

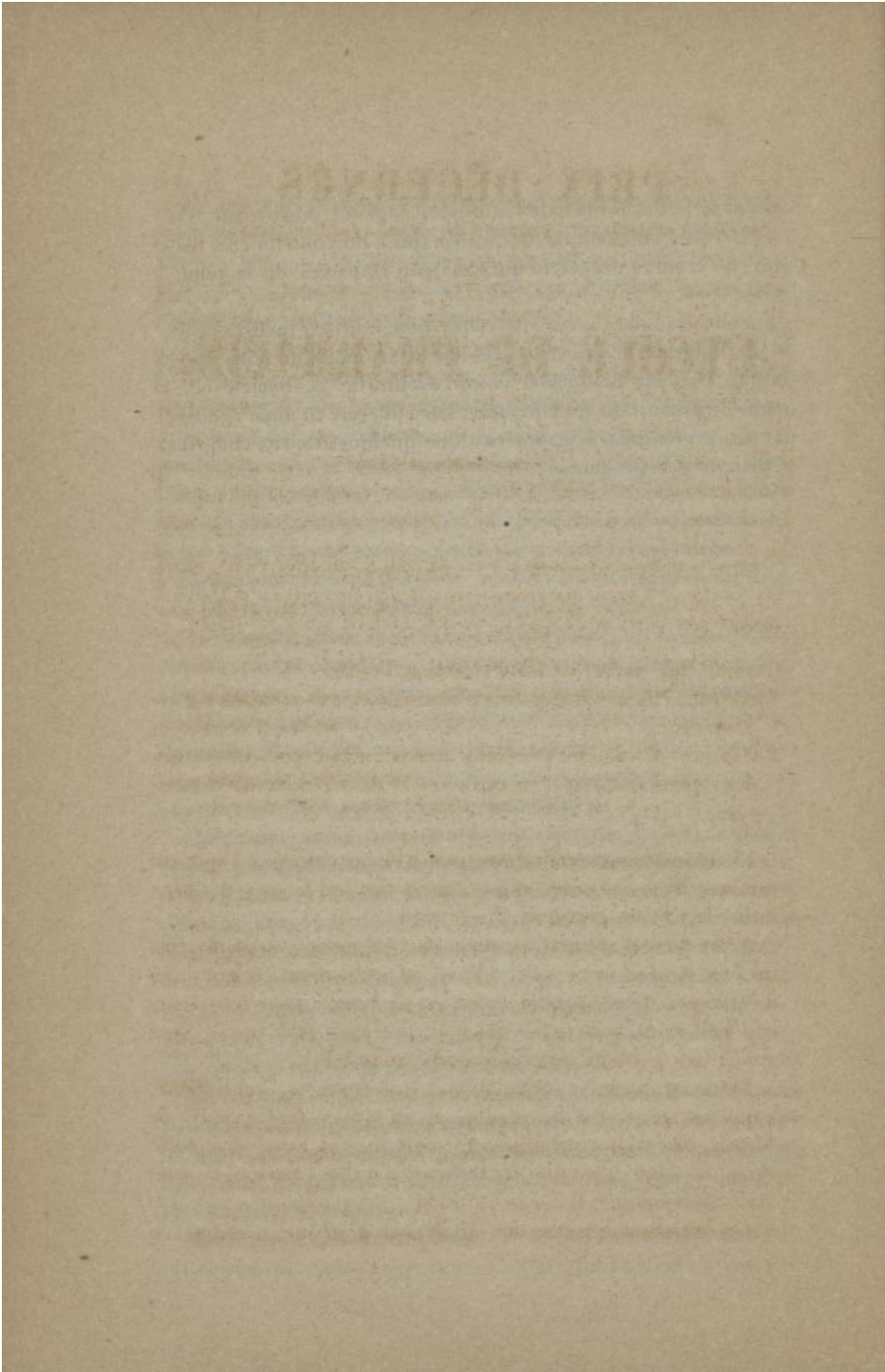
Messieurs, après avoir rempli, au nom de l'École, la tâche bien douce qu'elle m'avait imposée de vous faire connaître ceux de ses élèves qui se sont le plus honorés par leur belle conduite pendant l'épidémie de 1849, qu'il me soit permis d'ajouter un dernier mot sur un de nos collègues de la Société de pharmacie, notre excellent confrère M. Baget, qui, en dehors de la pratique active de la pharmacie, à laquelle il a renoncé depuis plusieurs années, a su trouver encore le moyen d'être utile aux malheureux frappés par le choléra.

Au moment de l'invasion de l'épidémie, la crainte de la contagion s'était propagée dans quelques quartiers, et inspirait un effroi tel que les magistrats, dans certains arrondissements, ne trouvaient pas, même à prix d'argent, un local pour y installer les bureaux de secours.

Dans une situation semblable, M. Baget, avec autant de désintéressement que d'à-propos, a mis gratuitement sa propre

maison à la disposition de l'autorité, joignant ainsi à un acte de générosité un exemple de courage qui a pu contribuer à dissiper les craintes exagérées qui s'étaient emparées de la population.

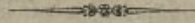
De tels exemples, messieurs, qui honorent les maîtres et les élèves, méritent d'être consignés dans les annales de notre profession. Ils sont rassurants pour l'avenir de la Société elle-même; ils montrent qu'elle n'est, Dieu merci, ni aussi égoïste, ni aussi profondément gangrénée que quelques esprits chagrins se plaisent à le proclamer.



PRIX DÉCERNÉS

PAR

L'ÉCOLE DE PHARMACIE.



Le concours pour les prix a été ouvert le 20 août 1849, entre les élèves de l'Ecole pratique. Les concurrents ont eu d'abord à traiter par écrit trois questions qui étaient ainsi conçues :

CHIMIE. Des oxydes de fer, extraction du fer.

PHYSIQUE. Des aimants naturels et artificiels ; des procédés d'aimantation.

BOTANIQUE. Caractères généraux des cucurbitacées ; indication des espèces employées en médecine et dans l'économie domestique.

La seconde journée du concours a été consacrée à l'épreuve pratique de toxicologie, et à l'examen fait par le jury des produits de l'Ecole pratique.

A dix heures du matin, on a partagé entre les concurrents un litre d'infusion de café, auquel on avait ajouté 5 grammes d'émétique. Les concurrents ont eu six heures pour faire leurs expériences et pour en rédiger le procès-verbal, qu'ils sont venus lire publiquement devant la commission.

Deux concurrents, MM. Hébert et Lemasson, ont obtenu, après un traitement convenable et au moyen de l'appareil de Marsh, des taches métalliques ; mais ils ont cru pouvoir déduire de leurs essais que ces taches étaient de l'arsenic ; ils sont ainsi arrivés à une fausse conclusion.

Un troisième concurrent, M. Hassan-Hachim, a rédigé en

peu de mots son procès-verbal. On ne peut demander à cet élève, qui est Egyptien et qui écrit difficilement le français, de longs développements oratoires ; mais ses expériences ont été précises. Après avoir décoloré le liquide soumis à son examen, par un courant de chlore, et avoir brûlé, par le moyen de l'eau régale, une partie du résidu desséché, il en a introduit le produit dans l'appareil de Marsh, et en a retiré des taches brillantes qu'il a traitées suivant les méthodes indiquées pour distinguer l'arsenic de l'antimoine. La conclusion de ses essais a été que les taches obtenues étaient de l'antimoine, et que, par conséquent, on avait ajouté au café un sel d'antimoine.

Tout en surveillant les concurrents, la commission s'est livrée à l'examen des produits des manipulations opérées dans le cours de l'Ecole pratique. Elle en a examiné soixante-dix, dans lesquels M. Hébert s'est montré d'une supériorité incontestable. M. Hassan-Hachim le suivait souvent de près ; M. Lemasson n'arrivait qu'en troisième rang.

Enfin, le 22 août, a eu lieu l'épreuve orale, dans laquelle les concurrents ont eu à répondre à la question suivante, sur la pharmacie pratique :

Des vins médicinaux.

Préparation des vins de quinquina.

— — d'absinthe.

— — antiscorbutique.

— du laudanum de Sydenham.

— du laudanum de Rousseau.

Donner les moyens de reconnaître si ces vins ont été bien préparés.

Dans la même épreuve orale, les concurrents ont eu à reconnaître et à nommer, par leurs noms vulgaires et scientifiques :

20 plantes médicinales fraîches.

20 substances sèches de matière médicale.

10 minéraux.

Un maximum de points ayant été préalablement fixé pour

chaque partie du concours, voici quel a été le résultat général des épreuves :

	M. HÉBERT.	M. HASSAN-HACHIM.	M. LEMASSON.
Composition écrite.	170 points.	60 points.	80 points.
Epreuve toxicologique.	20	80	
Produits de l'Ecole pratique.	213	140	77
Question orale sur la pharmacie.	50	20	»
Reconnaissance des plantes, etc.	60	14	13
	513	314	190

Les chiffres qui précèdent ne laissent aucune incertitude sur la place relative des concurrents; mais il restait à fixer la récompense qui devait revenir à chacun.

M. Hébert s'est distingué dans presque toutes ses épreuves et principalement sur les questions de chimie et de pharmacie, dans la reconnaissance des substances médicinales, dans les produits de l'Ecole pratique; enfin par le soin avec lequel il a retiré tous les produits secondaires de ses opérations.

L'Ecole n'a pas hésité à lui accorder un premier prix.

M. Hassan-Hachim est un enfant de l'Egypte, cette terre qui a failli devenir française et à laquelle nous attache un si glorieux souvenir. Ainsi que nous l'avons déjà dit, la composition écrite de M. Hassan-Hachim a été d'une grande brièveté, et il s'est montré faible dans l'épreuve orale et dans la reconnaissance des plantes et des substances de matière médicale; mais il est juste de faire la part de la difficulté qu'il éprouve pour écrire et pour s'exprimer en français.

Il a été beaucoup plus heureux dans l'épreuve toxicologique, à laquelle l'Ecole a toujours attaché une grande importance, fondée sur la difficulté de l'épreuve en elle-même, et sur les services que l'habileté dans la recherche des poisons permettra plus tard aux élèves, devenus pharmaciens, de rendre à la

société. M. Hassan-Hachim est le seul des concurrents qui ait nommé la substance vénéneuse qu'ils étaient chargés de découvrir et de déterminer. Il s'est également distingué dans ses manipulations de l'Ecole pratique, où il a plusieurs fois disputé le pas à M. Hébert. L'Ecole lui a donné un second prix.

Il nous reste à parler de M. Lemasson. Ce concurrent a très-bien traité la question de physique, et sa composition, sur ce sujet, a même été jugée supérieure à celle de M. Hébert. Mais il s'est montré trop faible dans les autres parties du concours, pour que l'Ecole ait cru pouvoir lui donner un deuxième second prix : elle s'est bornée à lui accorder une mention honorable.

En conséquence, voici le résultat définitif du concours :

1^{er} *Prix.* M. HEBERT (Louis), né à Beaumont, département de Seine-et-Oise.

2^e *Prix.* M. HASSAN-HACHIM, né au Caire, en Égypte.

Mention honorable. M. LEMASSON (Gustave-Jean), né à Paris.



